



## **AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2025-0266.

Cette session se tiendra le 20 août 2025 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2025-0266**

Lot 5 588 718 du cadastre du Québec (Secteur Montfort)

#### Nature de la demande :

Autoriser la création du lot projeté 6 698 586 qui possèdera une largeur de 51 mètres à son point le plus étroit et une superficie de 7 829,80 mètres carrés au lieu de posséder une largeur minimale de 60 mètres et une superficie minimale de 10 000 mètres carrés, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-66 (SFX Sunny Side).

#### Dispositions réglementaires affectées :

- Règlement de lotissement n° 2017-497, Article 12 (Dimensions et superficies minimales des lots) : Toute opération cadastrale ayant pour but la création d'un lot à bâtir doit respecter les dimensions et superficies minimales prescrites à cet effet à la grille des usages et normes de la zone où doit prendre place le projet.
- Règlement de zonage n° 2017-498, Annexe 2, Grille des usages et normes de la zone habitation H-66 (SFX Sunny Side) : Tout terrain doit respecter une largeur minimale de 60 mètres et une superficie minimale de 10 000 mètres carrés.
- Règlement de zonage n° 2017-498, Article 9 (Terminologie) : Largeur d'un terrain : Pour un terrain intérieur ou transversal, distance comprise entre les lignes latérales d'un terrain et qui s'étend sur au moins la profondeur minimale.

**QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 20 AOÛT 2025.**

Donné à Wentworth-Nord, ce 5<sup>e</sup> jour d'août deux mille vingt-cinq.

**Ron Kelley**

Directeur général et greffier-trésorier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 5<sup>e</sup> jour d'août deux mille vingt-cinq.

**Ron Kelley**

Directeur général et greffier-trésorier